



## Fiche de données de sécurité

Copyright, 2018, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

<b>Référence FDS:</b>	11-1720-9	<b>Numéro de version:</b>	7.05
<b>Date de révision:</b>	15/06/2018	<b>Annule et remplace la version du :</b>	09/02/2018

**Numéro de version Transport:**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M LIQUIDE DE FINITION FINESSE-IT 09639

#### Numéros d'identification de produit

GC-8002-5643-7

7000034054

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### - Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

#### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**ADRESSE:** 3M France, Boulevard de l'Oise, 95006 Cergy-Pontoise Cedex  
**Téléphone:** 01 30 31 61 61  
**E-mail:** tfr@mmm.com  
**Site internet** <http://3m.quickfds.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

#### CLASSIFICATION:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

#### 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

**MENTION D'AVERTISSEMENT:**  
ATTENTION.

**Symboles::**

SGH08 (Danger pour la santé) |

**Pictogrammes**



**Ingrédients :**

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Solvant Stoddard	8052-41-3	232-489-3	0,5 - 1,5

**MENTIONS DE DANGER:**

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: système nerveux |

**MENTIONS DE MISE EN GARDE**

**Prévention:**

P260A Ne pas respirer les vapeurs.

20% du mélange consiste en composants de toxicité aigue par voie orale inconnue.

20% du mélange consiste en composants de toxicité aigue par voie cutanée inconnue.

19% du mélange consiste en composants de toxicité aigue par inhalation inconnue.

Contient 20% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**Note sur l'étiquetage**

H304 n'est pas requis sur l'étiquette, compte tenu de la viscosité du produit.

La Note P s'applique à la substance avec le n° CAS 8052-41-3.

**2.3 .Autres dangers**

Inconnu

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Ingrédients non dangereux	Mélange			40 - 70	Substance non classée comme dangereuse
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques		919-857-5	01-2119463258-33	< 20	Liq. Inflamm. 3, H226; Tox.aspiration 1, H304; STOT SE 3, H336; EUH066
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8		7 - 13	Tox.aspiration 1, H304
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	215-691-6		3 - 9	Substance avec une limite d'exposition
Ricinoléate de 2-hydroxyéthyle	106-17-2	203-369-8		1 - 5	Substance non classée

### 3M LIQUIDE DE FINITION FINESSE-IT 09639

					comme dangereuse
NJ TSRN: 800963-5085	Aucun			0,5 - 1,5	Substance non classée comme dangereuse
Solvant Stoddard	8052-41-3	232-489-3		0,5 - 1,5	Tox.aspiration 1, H304; STOT RE 1, H372 - Nota P Irr. de la peau 2, H315
Morpholine	110-91-8	203-815-1		< 0,5	Liq. Inflamm. 3, H226; Tox. aigüe 3, H311; Tox. aigüe 4, H332; Tox. aigüe 4, H302; Corr. cutanée 1B, H314

Note: Toute entrée dans la colonne # CE qui commence avec le numéro 6, 7, 8 ou 9 est un numéro provisoire de la liste fournie par l'ECHA en attendant la publication du numéro officiel de l'inventaire CE de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours:

#### Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

### 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: utiliser un agent d'extinction approprié pour les liquides inflammables tels que le dioxyde de carbone ou un produit chimique sec pour l'extinction

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

### 5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables.

### 6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter l'inhalation des poussières émises lors des opérations de découpe, sablage ou meulage. Pour usage professionnel/industriel uniquement. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc). Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances au niveau du sol ou du plancher jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Valeurs limites d'exposition:

#### Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Morpholine	110-91-8	VLEPs France	VLEP contraignante (8 heures): 36 mg/m <sup>3</sup> (10 ppm); VLCT contraignante (15 minutes): 72	

Oxyde d'aluminium 1344-28-1 VLEPs France mg/m3 (20 ppm).  
 VLEP (8 heures): 10 mg/m3  
 POUSSIÈRE, inertes ou nuisibles 1344-28-1 VLEPs France VLEP 8 heures (fraction inhalable) : 10 mg/m3 ; VLEP 8 heures (fraction respirable) : 5 mg/m3

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)  
 VLEP  
 Valeurs limites de moyenne d'exposition  
 /

**Valeurs limites biologiques**

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

**Niveaux dérivés sans effet (DNEL)**

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques		Employé	Cutanée, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	185 mg/kg bw/d
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	871 mg/m3

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**

**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:  
 Lunettes de sécurité avec protection latérale.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

**Protection de la peau/la main**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	>.3	> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress

supplémentaire est imposé au gant.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

**Protection respiratoire:**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

*Normes applicables / Standards*

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

**8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Se référer à l'annexe

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Aspect physique spécifique:</b>	Liquide
<b>Apparence/odeur:</b>	Légère odeur d'hydrocarbures. Blanc.
<b>Valeur de seuil d'odeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>pH</b>	8,4 - 9,2
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Point de fusion:</b>	<i>Non applicable.</i>
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
<b>Dangers d'explosion:</b>	Non classifié
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non classifié
<b>Point d'éclair:</b>	64 °C [ <i>Méthode de test: Coupe fermée</i> ]
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Limites d'inflammabilité (LEL)</b>	0,8 %
<b>Limites d'inflammabilité (UEL)</b>	6 %
<b>Pression de vapeur</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Densité relative</b>	0,96 - 0,99 [ <i>Réf. Standard :Eau = 1</i> ]
<b>Hydrosolubilité</b>	Totale
<b>Solubilité (non-eau)</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Taux d'évaporation:</b>	4,4 [ <i>Réf. Standard :éther = 1</i> ]
<b>Densité de vapeur</b>	1 [ <i>Réf. Standard :Air=1</i> ]
<b>Température de décomposition</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Viscosité</b>	9 000 - 12 000 mPa-s [ <i>@ 25 °C</i> ]
<b>Densité</b>	0,975 - 0,995 g/ml

**9.2. Autres informations:**

<b>Composés Organiques Volatils</b>	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
<b>Teneur en matières volatiles:</b>	70 %

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

#### 10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

#### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### 10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

#### 10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Agents oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Hydrocarbures	Non spécifié
Monoxyde de carbone	Non spécifié
Dioxyde de carbone	Non spécifié

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

##### Les signes et symptômes d'exposition

**Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:**

##### **Inhalation:**

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. La poussière formée pendant la découpe, l'abrasion, le sablage ou l'usinage, peut causer une irritation des voies respiratoires.

##### **Contact avec la peau:**

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

##### **Contact avec les yeux:**

La poussière formée par la découpe, le sablage, l'abrasion, ou l'usinage peut causer une irritation des yeux.

##### **Ingestion:**

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

##### **Données toxicologiques**

**3M LIQUIDE DE FINITION FINESSE-IT 09639**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigue**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur (4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. 50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,3 mg/l
Oxyde d'aluminium	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Solvant Stoddard	Inhalation - Vapeur		LC50 estimé à 20 - 50 mg/l
Solvant Stoddard	Dermale	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Solvant Stoddard	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Morpholine	Dermale	Lapin	LD50 310 mg/kg
Morpholine	Inhalation - Vapeur	Rat	LC50 estimé à 10 - 20 mg/l
Morpholine	Ingestion	Rat	LD50 1 050 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

**Corrosion / irritation cutanée**

Nom	Organismes	Valeur
Huile minérale blanche (pétrole)	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde d'aluminium	Lapin	Aucune irritation significative
Solvant Stoddard	Lapin	Irritant
Morpholine	classification officielle	Corrosif

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Nom	Organismes	Valeur
Huile minérale blanche (pétrole)	Lapin	Moyennement irritant
Oxyde d'aluminium	Lapin	Aucune irritation significative
Solvant Stoddard	Lapin	Aucune irritation significative
Morpholine	Lapin	Corrosif

**Sensibilisation de la peau**

Nom	Organismes	Valeur
Huile minérale blanche (pétrole)	Cochon d'Inde	Non-classifié
Solvant Stoddard	Cochon d'Inde	Non-classifié
Morpholine	Cochon d'Inde	Non-classifié

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Mutagenicité cellules germinales**



**3M LIQUIDE DE FINITION FINESSE-IT 09639**

Nom	Route	Valeur
Huile minérale blanche (pétrole)	In vitro	Non mutagène
Oxyde d'aluminium	In vitro	Non mutagène
Solvant Stoddard	In vivo	Non mutagène
Solvant Stoddard	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Morpholine	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Morpholine	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

**Cancérogénicité**

Nom	Route	Organismes	Valeur
Huile minérale blanche (pétrole)	Dermale	Souris	Non-cancérogène
Huile minérale blanche (pétrole)	Inhalation	Multiple espèces animales.	Non-cancérogène
Oxyde d'aluminium	Inhalation	Rat	Non-cancérogène
Solvant Stoddard	Dermale	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Solvant Stoddard	Inhalation	Homme et animal	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Morpholine	Ingestion	Multiple espèces animales.	Non-cancérogène
Morpholine	Inhalation	Rat	Non-cancérogène

**Toxicité pour la reproduction****Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 4 350 mg/kg/day	13 semaines
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 4 350 mg/kg/day	13 semaines
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 4 350 mg/kg/day	pendant la grossesse
Solvant Stoddard	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2,4 mg/l	pendant l'organogénèse

**Organe(s) cible(s)****Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges		NOAEL Non disponible	
Solvant Stoddard	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Solvant Stoddard	Inhalation	irritation des voies	Certaines données positives		NOAEL Non	

**3M LIQUIDE DE FINITION FINESSE-IT 09639**

		respiratoires	existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		disponible	
Solvant Stoddard	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Chien	NOAEL 6,5 mg/l	4 heures
Solvant Stoddard	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Morpholine	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 381 mg/kg/day	90 jours
Huile minérale blanche (pétrole)	Ingestion	Foie   système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 336 mg/kg/day	90 jours
Oxyde d'aluminium	Inhalation	pneumoconiosis	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Oxyde d'aluminium	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Solvant Stoddard	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Rat	LOAEL 4,6 mg/l	6 Mois
Solvant Stoddard	Inhalation	rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 1,9 mg/l	13 semaines
Solvant Stoddard	Inhalation	système respiratoire	Non-classifié	Multiple espèces animales.	NOAEL 0,6 mg/l	90 jours
Solvant Stoddard	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux   sang   Foie   muscles	Non-classifié	Rat	NOAEL 5,6 mg/l	12 semaines
Solvant Stoddard	Inhalation	Coeur	Non-classifié	Multiple espèces animales.	NOAEL 1,3 mg/l	90 jours
Morpholine	Dermale	Foie   rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Cochon d'Inde	LOAEL 900 mg/kg/day	13 jours
Morpholine	Dermale	système hématopoïétique	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 900 mg/kg/day	13 jours
Morpholine	Inhalation	des yeux	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Morpholine	Inhalation	système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 0,09 mg/l	13 semaines
Morpholine	Inhalation	Foie   rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 64 mg/l	5 jours
Morpholine	Inhalation	Coeur   Système endocriné	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,9 mg/l	13 semaines
Morpholine	Inhalation	tractus gastro-intestinal   Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,53 mg/l	104 semaines
Morpholine	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 160 mg/kg/day	30 jours

**3M LIQUIDE DE FINITION FINESSE-IT 09639**

Morpholine	Ingestion	Foie   système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 160 mg/kg/day	30 jours
Morpholine	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 800 mg/kg/day	30 jours
Morpholine	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 323 mg/kg/day	4 semaines

**Danger par aspiration**

Nom	Valeur
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Risque d'aspiration
Huile minérale blanche (pétrole)	Risque d'aspiration
Solvant Stoddard	Risque d'aspiration

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

**12.1 Toxicité:**

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	CAS #	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	919-857-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	puce d'eau	Estimé	48 heures	Niveau d'effet 50%	>100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	>100 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEL	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	Poisson	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	puce d'eau	expérimental	48 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Ricinélate de 2-hydroxyéthyle	106-17-2		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Solvant Stoddard	8052-41-3		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Morpholine	110-91-8	Algues vertes	expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	28 mg/l

**3M LIQUIDE DE FINITION FINESSE-IT 09639**

Morpholine	110-91-8	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	45 mg/l
Morpholine	110-91-8	Poissons - autres	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	100 mg/l
Morpholine	110-91-8	Truite arc-en-ciel	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	180 mg/l
Morpholine	110-91-8	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	5 mg/l
Morpholine	110-91-8	Algues vertes	expérimental	96 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	10 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	919-857-5	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Ricinéate de 2-hydroxyéthyle	106-17-2	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	73 % en poids	OCDE 301C
Solvant Stoddard	8052-41-3	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	6.49 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Solvant Stoddard	8052-41-3	expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	63 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Morpholine	110-91-8	expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	93 % en poids	OCDE 301E

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:**

Matériel	Cas No.	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	919-857-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Ricinéate de 2-hydroxyéthyle	106-17-2	Estimé Bioconcentration		Facteur de bioaccumulation	11	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Solvant Stoddard	8052-41-3	Estimé Bioconcentration		Facteur de bioaccumulation	1944	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Morpholine	110-91-8	expérimental BCF-Carp	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<2.8	OECD 305C-Bioaccum degré de poisson

**12.4. Mobilité dans le sol:**

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Avant l'élimination, consulter toutes les autorités et règlements applicables pour assurer la bonne classification. Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les contenants vides et propres peut être disposé comme des déchets non-dangereux. Consultez votre réglementation spécifique et les fournisseurs de services afin de déterminer les options disponibles et les exigences.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

#### Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 01 11\* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereux.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GC-8002-5643-7

Non réglementé pour le transport

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Cancérogénicité

##### Ingrédient

Morpholine

##### Numéro CAS

110-91-8

##### Classification

Gr.3: non classifié

##### Réglementation

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

#### Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

#### Tableau des maladies professionnelles

84

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

### 15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

### **Liste des codes des mentions de dangers H**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Raison de la révision:**

16 : Annexe : Application industrielle des revêtements - L'information a été supprimée.  
 Utilisation industrielle des revêtements: Section 16: Annexe - L'information a été ajoutée.  
 Utilisation professionnelle des revêtements: Section 16: Annexe - L'information a été ajoutée.  
 Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été ajoutée.  
 Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.  
 Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.  
 Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été modifiée.  
 Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 9: Solubilité (non-eau) - L'information a été supprimée.  
 9: Annexe: Solubilité sous forme de texte (pas d'eau) - L'information a été ajoutée.  
 Section 11: Effets sur la santé - les yeux (Information) - L'information a été modifiée.  
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.  
 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.  
 Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.  
 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.  
 Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été modifiée.

## **Annexe**

<b>Titre</b>	
<b>Identification de la substance</b>	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques; EC No. 919-857-5;
<b>Nom du scénario d'exposition</b>	Formulation
<b>étape du cycle de vie</b>	Utiliser dans des sites industriels
<b>activités participatives</b>	PROC 04 -Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées ERC 02 -Formulation dans un mélange
<b>Processus, les tâches et les activités couvertes</b>	Conditions pour faire le mélange (systèmes ouverts) Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés.

<b>21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques</b>	
<b>Conditions d'exploitation</b>	<b>État physique:</b> Liquide <b>Conditions générales d'exploitation</b> Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour;
<b>Mesures de la gestion du risque</b>	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : <b>Mesures de la gestion du risque</b> <b>Santé humaine</b> Non nécessaire; <b>Environnemental</b> Non nécessaire;
<b>Mesures de gestion des déchets</b>	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Incinération par des sociétés spécialisées.;
<b>3. Prévision de l'exposition</b>	
<b>Prévision de l'exposition</b>	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

<b>Titre</b>	
<b>Identification de la substance</b>	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques; EC No. 919-857-5;
<b>Nom du scénario d'exposition</b>	Utilisation industrielle des revêtements
<b>étape du cycle de vie</b>	Utiliser dans des sites industriels
<b>activités participatives</b>	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
<b>Processus, les tâches et les activités couvertes</b>	Application avec une lingette
<b>21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques</b>	
<b>Conditions d'exploitation</b>	<b>État physique:</b> Liquide <b>Conditions générales d'exploitation</b> Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour;
<b>Mesures de la gestion du risque</b>	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : <b>Mesures de la gestion du risque</b> <b>Santé humaine</b> Non nécessaire; <b>Environnemental</b> Non nécessaire;
<b>Mesures de gestion des déchets</b>	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Incinération par des sociétés spécialisées.;
<b>3. Prévision de l'exposition</b>	
<b>Prévision de l'exposition</b>	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

<b>Titre</b>	
<b>Identification de la substance</b>	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques;

**3M LIQUIDE DE FINITION FINESSE-IT 09639**

	EC No. 919-857-5;
<b>Nom du scénario d'exposition</b>	Utilisation professionnelle des revêtements
<b>étape du cycle de vie</b>	Pour usage professionnel/industriel uniquement
<b>activités participatives</b>	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
<b>Processus, les tâches et les activités couvertes</b>	Application avec une lingette
<b>21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques</b>	
<b>Conditions d'exploitation</b>	<b>État physique:</b> Liquide <b>Conditions générales d'exploitation</b> Présume l'utilisation à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour;
<b>Mesures de la gestion du risque</b>	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : <b>Mesures de la gestion du risque</b> <b>Santé humaine</b> Non nécessaire; <b>Environnemental</b> Non nécessaire;
<b>Mesures de gestion des déchets</b>	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles;
<b>3. Prévision de l'exposition</b>	
<b>Prévision de l'exposition</b>	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

**Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site [www.3m.fr](http://www.3m.fr)**